

Réunion de lancement du projet « **Diagnostics Faune et bâti** »

Compte-rendu

20/05/2025

Présents : 55 personnes



Apus apus © Quentin Vallerie



Sommaire

I. Introduction	3
II. Contexte	3
III. Problématiques	4
IV. Objectifs	4
V. Groupe de travail : programme des ateliers	5



I. Introduction

Anne-Gaëlle Verdier – Directrice adjointe du Pôle Protection de la Nature, LPO France

La LPO France, surtout connue pour son rôle de protection et de sauvegarde des espèces, particulièrement de l'avifaune, est moins connue pour ses actions en faveur de la biodiversité du bâti. Pourtant, depuis 2012, la LPO développe un programme Nature en ville, dont l'objectif est d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les territoires urbains et les projets d'aménagements, main dans la main avec les acteurs de l'aménagement pour trouver ensemble des solutions. De là est né le projet « Rénovation du bâti et biodiversité » lancé en 2023, auquel plusieurs participants à la réunion de ce jour contribuent, et qui a donné lieu à la publication d'un [guide technique](#) très bien accueilli. En effet, les espèces du bâti sont en déclin, notamment en raison de la perte de leurs habitats.

L'objectif du présent projet est donc de réunir des structures comme la LPO, ayant une expertise en écologie, et les professionnels de l'aménagement urbain pour **créer un cadre méthodologique et technique de référence** sur les diagnostics de la faune du bâti et ainsi coconstruire des outils opérationnels efficaces. Ce projet bénéficie du soutien de l'OFB et est co-piloté avec la FCEN et la SFEPM. Il correspond à une attente forte notamment des associations de protection de la nature, et a vocation à fédérer un réseau d'acteurs diversifié autour d'un enjeu commun. L'ambition est d'aller vers une évolution de la réglementation afin d'intégrer les diagnostics de la faune du bâti au même titre que les diagnostics énergétiques (DPE).

II. Contexte

Abel Cingal – Responsable de projets Nature en ville, LPO France

Maëva Felten – Responsable d'équipe Nature en ville, LPO France

Les espèces inféodées au bâti utilisent les bâtiments humains pour vivre et se reproduire. Elles utilisent notamment les cavités et les fissures du bâti, mais aussi les façades pour construire leurs nids. Ces espèces sont protégées, au même titre que leurs habitats, par la loi du 10 juillet 1976 inscrite dans le Code de l'Environnement.

Les programmes scientifiques comme le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) et Vigie-Chiro ont montré des diminutions très conséquentes des effectifs des populations d'espèces inféodées au bâti (- 46 % pour le martinet noir en 30 ans, - 52% pour la noctule commune en 17 ans). Cela s'explique en partie par la disparition de leurs habitats sur le bâti, dans un contexte de massification de la rénovation énergétique (pose de l'ITE venant boucher les cavité) et de nouvelles conceptions de l'aménagement urbain (renouvellement de la ville sur la ville, démolitions et nouveaux bâtiments souvent lisses, sans cavités et avec peu d'aspérités).

C'est dans ce contexte que la LPO a lancé en 2023 le projet « Rénovation du bâti et biodiversité ». Ce projet, soutenu par l'OFB, l'ADEME et Bouygues Immobilier, et s'étalant de 2023 à 2025, s'est traduit par la constitution d'un groupe de travail avec de nombreux acteurs de la rénovation urbaine, ce qui a



permis la publication d'un guide technique « Rénovation du bâti et biodiversité » en novembre 2024. Cette publication est un vrai succès, avec 17 629 consultations et 6 380 téléchargements.

III. Problématiques

Maëva Felten – Responsable d'équipe Nature en ville, LPO France

Edouard Ribatto – Membre de la Coordination Chiroptères Nationale, SFEPM

Lors des ateliers du groupe de travail du projet « Rénovation du bâti et biodiversité », des questionnements sont remontés de la part de différents acteurs, s'appuyant sur plusieurs constats. D'abord, celui d'une méconnaissance des professionnels de la rénovation vis-à-vis de la faune du bâti, et le manque d'un outil permettant de prendre en compte la faune du bâti dès les toutes premières phases de conception du projet. Ensuite, celui d'un manque d'harmonisation des pratiques de diagnostics relatives à la faune du bâti, avec une grande variabilité entre écologues.

Ces constats rejoignent des enjeux également identifiés par les chiroptérologues dans le cadre du PNA Chiroptères (Action 5 : « Protéger les gîtes dans les bâtiments ») et de la Coordination Chiroptères Nationale de la SFEPM. En effet, la difficulté de détection des chiroptères (mais aussi de l'herpétofaune) peut entraîner une mortalité importante en cas de biais méthodologiques ou de manques dans les diagnostics pré-projet. Plusieurs disciplines naturalistes se rejoignent ainsi dans le souhait de mieux cadrer et préciser les méthodes de diagnostics concernant les principaux taxons liés au bâti (avifaune, chiroptères, herpétofaune). En ce qui concerne l'herpétofaune, la Société Herpétologique de France est associée au projet, mais alerte sur un manque de retours sur l'efficacité des mesures de gestion en ce qui concerne les reptiles et amphibiens exploitant le bâti. La Société Herpétologique de France recherchera des financements pour consacrer du temps à un travail sur le sujet en 2026. Concernant l'entomofaune, le manque de retours sur ce taxon ne permet pas de l'intégrer au projet pour le moment.

C'est pour répondre à ces enjeux que le projet « Diagnostics Faune et bâti » a été lancé. Son but est de co-construire des solutions partagées avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement urbain et les experts écologues, de façon à produire des documents pouvant devenir des références.

IV. Objectifs

Abel Cingal – Responsable de projets Nature en ville, LPO France

Le projet a 2 objectifs concrets définis : l'élaboration d'une « grille d'analyse » à destination des professionnels non-écologues permettant d'intégrer la biodiversité du bâti dès les premières phases du projet ; et la publication d'un guide technique et méthodologique sur les diagnostics de la faune du



bâti, ayant pour but de devenir une doctrine de référence pour le cadrage réglementaire des dossiers traités par les DREAL/DDTM. La « grille d'analyse », dont la dénomination pourra être redéfinie en ateliers, doit être un outil facile d'utilisation, permettant de sensibiliser un porteur de projet ou un professionnel du bâtiment à l'existence d'enjeux potentiels en termes de faune du bâti sur leur projet. Les cibles précises de cet outil feront l'objet de discussions lors du premier atelier du groupe de travail, mais pourraient inclure les économes de flux, les conseillers Énergie, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les artisans du bâtiment... Sa publication est prévue au 1^{er} trimestre 2026.

Le guide technique a pour objectif de cadrer des principes méthodologiques partagés entre les écologues travaillant sur la faune du bâti. Sa publication est prévue pour le 3^e trimestre 2026. Ce travail sera concentré sur le bâti lui-même et non sur ses abords. De même, il sera consacré uniquement à la faune du bâti ; il n'est donc par exemple pas prévu de traiter de la question des espèces végétales exotiques envahissantes dans le cadre de ce travail.

L'implication du Ministère de la Transition Écologique et des DREAL/DDTM est souhaitée afin de pouvoir obtenir une validation et donner une envergure importante à ce travail. Le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) ne souhaite pas participer aux ateliers mais sera sollicité pour donner un avis sur le guide technique, notamment car les DREAL ont besoin d'une validation du CNPN si l'on souhaite pouvoir généraliser cet outil.

V. Groupe de travail : programme des ateliers

Noémie Montel – chargée de missions chiroptères et animatrice du Plan National d'Actions Chiroptères, FCEN

Le groupe de travail se déroule tout au long de l'année 2025, 3 fois en distanciel sur une demi-journée et 2 fois en présentiel sur une journée. Pour chaque atelier, l'idée serait d'avoir quelques présentations rapides de retours d'expériences en rapport avec le thème, afin de nourrir les réflexions, puis de réfléchir en sous-groupes autour de 2 à 3 questionnements. Chaque questionnement sera traité par tous les sous-groupes parallèlement, puis un rapporteur par sous-groupe restituera les échanges à l'ensemble des participants.

Les ateliers sont ouverts à tous les participants au groupe de travail. Les ateliers 2 et 3, consacrés aux méthodologies de diagnostics écologiques et au cadre réglementaire, seront prioritairement destinés aux écologues (bureaux d'études, associations de protection de la nature, organismes scientifiques) et aux représentants des DREAL/DDTM et du Ministère de la Transition Écologique. Néanmoins, tous les autres acteurs intéressés seront les bienvenus.

C'est à partir des échanges qui se dérouleront lors de ces ateliers que la grille d'analyse et le guide technique et méthodologique pourront être conçus. Ils permettront de trancher certaines orientations, certaines problématiques pour lesquelles les réponses ne sont pas uniformisées. Par exemple, l'atelier 2 pourra s'interroger sur la position à adopter pour trouver un compromis entre la dimension coûteuse et



chronophage de diagnostics écologiques détaillés, et les problèmes engendrés en aval par des diagnostics insuffisants. La participation du plus grand nombre est donc cruciale pour avoir des outils qui soient largement partagés.

Les dates et thématiques des ateliers sont les suivantes (*sous réserve de modifications*) :

- Atelier 1 dédié à la définition de la **grille d'analyse**, **mardi 3 juin** en distanciel de **9h à 12h**.
- Atelier 2 consacré au **diagnostic de la faune du bâti** (méthodologie) **jeudi 19 juin** en présentiel à **Paris**, de 10h à 17h.
- Atelier 3 consacré au **cadre réglementaire** et à la **stratégie ERC** (dérogation espèces protégées, facteurs de compensation, mesures temporaires, qualification des mesures, contrôle par les DREAL/DDTM), **mardi 23 septembre** en présentiel (lieu à définir), de 10h à 17h.
- Atelier 4 dédié au **suivi post-diagnostic des mesures** préconisées, **jeudi 16 octobre** en distanciel.
- Atelier 5 dédié à la mise en place de la **stratégie de communication et de diffusion de la grille d'analyse et du guide Diagnostics Faune et bâti**, **jeudi 13 novembre** en distanciel.

Il est compréhensible et inévitable que toutes les personnes invitées ne puissent pas être présentes à tous les ateliers. De plus, pour des raisons pratiques, et afin de favoriser les échanges entre participants, les ateliers ne seront pas proposés en mixte présentiel/distanciel. Les ateliers en présentiel ne pourront donc pas être suivis en distanciel. Néanmoins, les personnes ne pouvant pas être présentes à l'un ou l'autre des ateliers seront destinataires des comptes-rendus de ces réunions.

Il n'est pas prévu de limiter le nombre de participants par structure. En revanche, le nombre de places par atelier sera restreint, afin de favoriser les échanges en sous-groupes. Ce sera particulièrement le cas pour les ateliers en présentiel, pour des raisons de contraintes logistiques.

Pour le moment, il n'a pas été prévu d'organiser un sixième atelier après l'éventuel retour du CNPN sur les outils (notamment le guide technique), mais cela pourra être envisagé, en fonction de son retour.



Pipistrellus pipistrellus © Ludovic Jouve

Réunion de lancement du projet « **Diagnostics Faune et bâti** »

Compte-rendu

20/05/2025